



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Embauche des jeunes formés en CFA d'entreprises

Question écrite n° 30788

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge Mme la ministre du travail sur l'accompagnement à l'embauche des jeunes formés dans les nouveaux centres de formation d'apprentis (CFA) d'entreprises. L'implication en faveur de l'apprentissage dont font preuve de nombreux grands groupes - comme Schneider Electric - est à la fois nécessaire et importante. Rendue possible par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, la création des CFA d'entreprises constitue une avancée majeure sur le plan de la performance économique et sociale des entreprises. Or il apparaît qu'une très faible part des diplômés de ces centres de formation sont embauchés par les entreprises qui les ont accueillis durant leur apprentissage. Cela génère des inquiétudes légitimes, notamment chez les jeunes qui s'appêtent à démarrer une formation au sein d'un CFA d'entreprises à la rentrée 2020. Celles-ci sont, de surcroît, renforcées par le contexte de la crise sanitaire et économique que traverse actuellement le pays. L'atmosphère anxiogène fait, en effet, naître une urgence pour les entreprises : resserrer le lien entre les instances de formation et les apprentis, et développer un suivi individuel. Dès lors, Mme la députée aimerait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour permettre aux entreprises ayant créé leur propre CFA d'instaurer un accompagnement *ad hoc* et renforcé des apprentis. Elle souhaiterait également obtenir des indications quant à la proportion de jeunes embauchés par les entreprises qui les ont formés au sein de leur CFA.

Texte de la réponse

Le centre de formation d'apprentis (CFA) d'entreprise est effectivement une création de la loi du 5 septembre 2018. La décision de créer un CFA d'entreprise peut répondre à divers objectifs. Il peut s'agir, par exemple, pour l'entreprise, d'optimiser sa politique de recrutement, de gérer les plans de reconversion et d'alternance, de répondre aux évolutions des métiers. La formation des jeunes, au sein d'un CFA d'entreprise, n'a donc pas pour seul objectif de recruter le jeune même si cela peut s'avérer être le cas. Créer un CFA d'entreprise c'est aussi intervenir au sein d'une filière ou d'un secteur pour participer à une meilleure adéquation des compétences attendues par l'écosystème. En effet, une adaptation de la formation proposée, une formation des jeunes aux gestes professionnels, répondant aux attentes des entreprises d'un secteur est une vraie plus-value du CFA d'entreprise pour l'apprenant comme pour la filière. Les grandes entreprises peuvent participer à la formation des jeunes qui pourront être ensuite recrutés par des partenaires sous-traitants qui ont également besoin de compétences sans pour autant avoir la capacité de former directement. Outre les raisons de sa création, le CFA d'entreprise est un CFA à part entière qui se doit donc de répondre aux obligations afférentes. La loi du 5 septembre 2018 lui a assigné 14 missions visant à sécuriser le parcours de l'apprenti ou futur apprenti en l'accompagnant vers l'obtention de sa certification. L'accompagnement se veut global avec une vigilance particulière pour les personnes en situation de handicap. L'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi après obtention d'une certification relève des missions du service public de l'emploi, compétent pour leur apporter l'accompagnement nécessaire. Néanmoins, les CFA sollicités, de manière informelle, continuent d'apporter leur aide bien au-delà de leurs obligations. Par ailleurs, les données chiffrées relatives au taux de recrutement des apprentis au sein des entreprises ayant un CFA ne sont pas encore disponibles, l'appropriation

par les entreprises de cette possibilité de création de CFA étant encore récente. Une trentaine de CFA d'entreprise officiellement déclarés sont identifiés à ce jour. Au-delà, plusieurs entreprises ont fait part de leur volonté d'ouvrir leur propre CFA, avec des degrés de maturité de leurs projets variables.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30788

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4556

Réponse publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 3154